Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 60 (1972)

Heft: 2

Artikel: Socialistes et décriminalisation de l'avortement

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-273033

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Suffrage: la peau de chagrin

Comme la peau de chagrin de Balzac, le réduit des opposants au suffrage féminin se rappetisse sû-

SAINT-GALL

Par 26 282 voix contre 13 938 les citoyens du canton ont approuvé, le 23 janvier, l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes sur les plans cantonal et commu-nal. La participation a été de 42 %.

Rappelons que le 7 février 1971, lors de la votation fédérale sur le suffrage féminin, les Saint-Gallois avaient encore dit « non ».

Les Uranaises ont obtenu, le 30 janvier, l'égalité des droits po-litiques sur le plan cantonal par 3011 « oui » contre 2261 « non ». La participation au scrutin a été de 56 %.

En mars aura lieu une nouvelle votation pour l'introduction du suffrage, sur le plan communal cette fois.

PROCHAINES VOTATIONS

Prendront prochainement une décision: Schwytz et les Grisons, le 5 mars; la Landgemeinde d'Ap-penzell Rhodes Extérieures et celle de Nidwald, le 30 avril.

Resteront encore, si les droits demandés sont accordés, Obwald et Appenzell Rhodes Intérieures, et certaines communes de Soleure.

Qui sera le dernier, le plus irréductible ?

LES SUISSESSES EN ACTIVITÉ PROFESIONNELLE

Sur 2,9 millions de travailleurs en Suisse, lit-on dans le «Luzer-ner Neueste Nachrichten» du 16 octobre 1971, il y a actuelle-ment 500 000 femmes : la plupart travaillent dans l'industrie, le commerce ou les services. On remarmerce ou les services. On remar-que que ces femmes sont souvent célibataires, veuves ou divorcées. D'autre part, le nombre des fem-mes mariées qui travaillent aug-mente régulièrement. Mais elles recherchent, de préférence, un travail à temps partiel. Aujourd'hui, on compte 150 000 femmes tra-vaillant à temps partiel.

Notons, d'autre part, qu'en septembre 1970, 258 641 femmes travaillaient dans l'industrie, que ce soit dans la production elle-même ou dans les services administratifs. Elles formaient 29,4 % de l'ensembles des l'industries de l'industrie salariés de l'industrie suisse.

SOCIALISTES ET DÉCRIMINALISATION DE L'AVORTEMENT

Le comité directeur du parti socialiste suisse a pris position sur la décriminalisation de l'avortement, très à
l'ordre du jour actuellement. Tout en
reconnaissant que la criminalisation
ne présente pas un moyen pour empécher les interruptions de grossesse,
il pense que ces dernières, au cours
des trois premiers mois de grossesse,
non souhaitables en principe, devraient
être laissées à la libre appréciation
de celles qu'elles concernent. Il déclare urgent la création de nombreux
centres de planning familial pour éviter les grossesses non désirées. comité directeur du parti socia-

Les femmes socialistes, réunies à Soleure, ont pris une position sem-

TOUJOURS L'INÉGALITÉ

D'après le «Daily Telegraph», la proportion des femmes au sein de la population active aux Etats-Unis est actuellement de 42 %: elle a presque doublé depuis 1947. Mais les femmes occupent 75 % des travaux les moins bien payés, les plus humbles, dans les usines, les bureaux et le commerce. Trois pour cent seulement des fem-

usines, les bureaux et le commerce. Trois pour cent seulement des femes qui travaillent gagnent plus de £ 4000 (52 000 francs environ) par an, alors que 28 % des travailleurs mâles atteignent ou dépassent de tels sa-

ANGLETERRE

PEU DE FEMMES PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ

Bien que les règlements de l'Univer-sité interdisent la discrimination, 41 seulement des 3281 professeurs d'uni-versité britanniques sont des femmes. Plus de la moitié de ces femmes professeurs — 22 — se trouvent à Londres qui groupe un grand nombre de collèges féminins. Certaines univer-sités ne comptent pas une seule femsités ne comptent pas une seule fem-me, notammentj Sheffield (82 hommes), Leeds (99) et Manchester (134). A Oxford, il y a 4 femmes sur 114 pro-fesseurs et à Cambridge 3 sur 128. En Suisse, la proportion doit être encore plus basse

CELA NOUS A FAIT PLAISIR.

LYDIE BOULLE

Présidente de la Ligue française pour le droit des femmes pour le droit des femmes au Journal «Femmes Sulsse» ses vœux chaleureux pour 1972. Elle serait reconnaissante que soit inséré dans leur journal un mot félicitant les femmes sulsses pour leur magnifique succès aux élections et leur entrée dans les Chambres fédérales. Ceci au nom de la Ligue qui a été à la pointe de la lutte pour l'acquisition des droits politiques en faveur de la femme française.

Nouvelles du Jura

LA TABLE RONDE

A côté des associations féminines de toutes espèces, des sociétés de femmes de toutes ortes, nous avons constaté que bon nombre de femmes conscientes de leurs responsabilités, intéressées par tout ce qui est susceptible de valoriser et favoriser le rôle de la femme dans la société contemporaine sont souvent seules à penser les mêmes problèmes, les remises en question, la réforme d'habitudes sociales, familiales, etc.

Aussi avons-nous cru intéressant de réunir quelques-unes d'entre elles alin de mettre sur le tapis, en commun, les

Aussi avons-nous cru intéressant de réunir quelques-unes d'entre elles afin de mettre sur le tapis, en commun, les mille et une idées, constatations, rélexions que leur suggèrent la vie et l'expérience de mères de famille, ou de célibataires travaillant à plein temps, ou encore de mères travaillant à plein temps, ou encore de mères travaillant à temps partiel à l'extérieur du toyer. La Table ronde était née. Nous y débattons tous les sujets nui nous touchent. C'est sympathique, vivant (ô combien!), parfois passionnant. La Table ronde n'a pas de statuts, pas de comité, pas de présidente; elle réunit entre dix et vingt personnes par séances et pas forcément les mêmes, bien qu'un certain noyau soit toujours présent, ce qui assure la continuité du travail.

PREMIER SUJET:

LA FEMME ET LA POLITIQUE

Après les votations du 7 février 1971, il nous intéressait de taire le point de notre pays. Le problème mériterait une enquête approlondie pour laquelle nous ne disposons pas de moyens adéquats.

Néanmoins, nous avons capté à la

adéquats.

Néanmoins, nous avons capté à la Table ronde un reflet d'opinions re-cueillies par les participantes auprès de leurs connaissances et amies.

Nous arrivons aux constatations suivantes : 50 % des femmes s'inté-

suivantes: 50% des femmes s'inté-ressent à 10 vie politique. Elles déplorent cependant un man-que d'information et avouent parfois que les détails pratiques comme rem-plir un bulletin de vote, cumuler, pa-nacher, etc., sont encore un tracas.

Elles aimeraient bénéficier d'une information donnée par des personnes politiquement non engagées et sou-haitent suivre un cours d'instruction civique et de droit civil, afin d'acquérir ou de rafraîchir des notions jamais reçues ou oubliées.

APPARTENANCE A UN PARTI POLITIQUE

Démonstration est faite que l'appartenance à un parti politique simplifie le problème de l'information. Nous savons que, dans le Jura, les partis politiques ne négligent pas les séances d'information à l'intention des femmes (et des hommes qui en ont aussi besoin!).

rainines (et des holinines qui eli n'aussi besoin!).

Force est bien de constater que l'appartenance à un parti est la pierre d'achoppement de nos interlocutrices.

Elles craignent d'y souscrire pour les motifs que voici. Adopter l'idéologie d'un parti n'est pas le fait qui les efraie le plus, mais, d'une part, elles se refusent à suivre des mots d'ordre et, d'autre part, elles se déclarent allergiques à « la petite cuisine » qui se trame à l'intérieur des partis. En fait, elles répugnent à perdre, en partie ou complètement, leur liberté en matière politique tout en admettant que leur action serait plus efficace dans le cas d'un engagement politique.

que.

Une autre remarque. Les femmes sont encore stimulées ou freinées sur la voie de l'exercice des droits civiques dans la mesure où un père, un trère ou leur conjoint s'occupe ou non des affaires publiques. Et s'ils s'en désintéressent? Là comme en beaucoup d'autres domaines, la femme doit prendre sur elle l'initiative de susciter l'inférêt.

Prénarer un monde meilleur, pallier

Préparer un monde meilleur, pallier les insuttisances de certaines institutions, «humaniser» l'avenir de nos enfants sont des raisons qui devraient suffire à sensibiliser les plus réfractaires, les plus indifférentes.

Anne-Marie Steullet.

Cela nous regarde aussi: non au chantage atomique

Les mesures que nous avons prises ont-elles encore un sens ?

Les inesures que nous avons priso nit-elles encore un sens ?

« Sous l'influence de la technique moderne et de la science, la guerre a évolué. Dans le passé, elle avait un caractère limité; c'était dans l'ensemble l'affaire des militaires. Aujourd'hui, elle est «totale» et concerne la nation toute entière. Il est cependant étonnant de constater que les progrès réalisés en matière d'armement, et spécialement d'armement atomique, grâce précisément à l'évolution de la science et de la technique moderne ont eu un effet contraire : ces armes ont rendu la guerre totale tellement insensée, que l'idée de guerre limitée a de nouveau fait surface. »

Bent Rölling,
Bulletin de l'UNESCO, 11/70.

C'est une question que l'hom-

C'est une question que l'homme qui réfléchit se pose continuel-lement. Les conséquences épou-vantables des bombardements atomiques de Hiroshima et de Na-gasaki, à la fin de la deuxième guerre mondiale, ne peuvent être que le potentiel en armes nucléaires n'a cessé d'augmenter depuis res n'a cessé d'augmenter depuis lors. Cette évolution et la connaissance du potentiel destructif des armes nucléaires ont conduit un certain nombre de personnes à douter de l'efficacité de toute mesure de défense sur le plan militaire et de protection pour la population civile, et même à les consultéres compa tetalement invition. pulation civile, et même à les considérer comme totalement inutiles. On part généralement de l'idée qu'une guerre sur le continent européen entraînerait automatiquement l'usage d'armes nucléaires. C'est pourquoi ces personnes estiment que l'argent dépensé pour l'armée et la protection civile serait mieux utilisé à soutenir les efforts de désarmement et les recherches en faveur de la paix. Ce cherches en faveur de la paix. Ce n'est pas seulement en Suisse que

l'on entend de tels arguments. Ils apparaissent d'autant plus con-vainquants aux pacifistes de notre s que ceux-ci estiment que s devons donner le bon exem-Mais jusqu'à présent, il n'a pas encore été possible de savoir exactement ce que signifiait pour la Suisse les efforts de désarme ment et les recherches en faveur de la paix. Les résultats de ces de la paix. Les résultats de ces recherches pourraient-ils être appliqués efficacement au-delà de nos frontières dans un avenir raisonnable? Cela est peu vraisemblable. Il en est de même des conférences sur le désarmement qui se poursuivent depuis des années agre aucur résultat dione de mensans aucun résultat digne de mention; on peut difficilement conce-voir que de telles discussions puissent amener la Suisse à liquider son armée.

UNE QUESTION OUVERTE

On peut discuter à perte de vue pour savoir si un conflit européen entraînerait l'usage de l'arme nucléaire ou non. Même les spécialistes ne peuvent se mettre d'accord à ce sujet. La plupart des guerres ont pour objectif de prode nouveaux territoires, de riches-ses économiques et de population qu'il utilisera comme main-d'œu-vre. Il n'a donc aucun intérêt par ticulier, à première vue, à anéantir un pays ou même un continent entier ou les contaminer de telle manière qu'il ne puisse les conquérir qu'en courant lui-même de quérir qu'en courant lui-même de graves dangers. Les exemples de Hiroshima et de Nagasaki ont montré cependant que certaines régions peuvent être sacrifiées lorsque l'on désire obtenir des effets psychologiques. Il en est de même lorsque l'agresseur veut faire régner la terreur ou agit par revanche.

IL N'Y PAS DE RAISON DE DÉSESPÉRER

Pour un pays comme la Suisse, qui n'a aucune visée expansion-niste et aucune idéologie à propa-ger, une protection civile bien or-ganisée ne peut qu'être profitable, en cas de guerre conventionnelle, mais spécialement lors d'un conflit atomique. La menace peut jouer à elle seule un rôle déterminant. Le pays, qui n'aura pris aucune mesure pour protéger sa population, cédera plus facilement au chan-tage qu'une nation qui aura mis l'épreuve sa volonté de résistance en prenant les mesures adé-quates. Il ne faut pas oublier non plus que l'utilisation de l'arme nucléaire n'est pas possible en tou-tes circonstances et que ses effets ne sont pas illimités. Il serait complètement faux d'adopter une attitude passive du seul fait de l'exis-tence de ces moyens de destruc-tion, dont l'engagement n'est du reste pas certain.

Le rapport du Conseil fédéral au Parlement sur la conception 1971 de la protection civile tient compte de ces considérations. Ce rapport marque un tournant dans l'organisation de la protection civile en Suisse. En posant comme principe que chaque habitant doit disposer d'une place dans un abri, le Conseil fédéral entend assurer la survie de la population et ren-dre vaines les menaces de chan-tage atomique. La protection ci-vile, en tant que partie intégrante de la défense nationale, doit con-tribuer, par sa « crédibilité », à faire apparaître une attaque contre la Suisse comme une entre-prise très coûteuse. « Le prix d'en-trée élevé » sur notre territoire ne doit pas être mis en doute par un agresseur potentiel. (Communiqué de la Protection

VALAIS

L'imposition du salaire de la femme mariée

Dans sa séance du 1er février, le Grand Conseil s'est occupé de la révision de la loi fiscale. L'article 12, concernant l'imposition du salaire de la femme mariée, souleva une discussion nourrie. Quatre thèses étaient proposées:

- oposees:

 Revenu des époux additionnés, déduction sociale de 1000 francs pour tous les couples.

 Séparation des deux revenus.

 Addition des revenus, mais imposi-

- tion calculée sur le taux du plus haut revenu.
 Addition avec déduction supérieure
 à 1000 francs.
- à 1000 francs.

 On a à nouveau entendu ce que coûterait à l'Etat l'imposition séparée (5 millions pour le Valais et 4 millions pour les communes). Plus on appuie sur ce point plus le système actuel nous paraît injuste!

 C'est le peuple qui décidera en définitive.

CONCOURS DE POÉSIE ET DE PROSE

La Société des Poètes et Artistes de France (SPAF) annonce l'ouver-ture de ses concours annuels :

- Concours des poètes suisses de langue française 1972. Le lauréat bénéficie d'une édition gratuite..
- 2. Joutes poétiques: thème « La souffrance ». Divers prix en nature ho-noreront les meilleurs poèmes.
- Contes, Récits, Nouvelles. Le lauréat bénéficie d'une édition gratuite. Une somme de Fr. 100.— sera attribuée au deuxième prix.

Prière de demander le règlement détaillé à la déléguée Mme L. Bétant, 4, avenue Hentsch, 1207 Genève. laindre une enveloppe timbrée et aillé a la company avenue Hentsch, 12 ndre une enveloppe

POUR LA JEUNESSE

Le but de la collecte en faveur des couvres vaudoises de l'enfance est de soutenir activement dans la mesure du possible, les institutions qui se proposent d'apporter à la jeunesse une formation pratique, intellectuelle et morale qui lui permette de s'intégrer dans la société. A tous d'y contribuer généreusement et avec joie. A domicile au au C.C.P. 10 - 1733.

UN GROUPE ROMAND EN FAVEUR DES JEUNES INADAPTÉS

En date du 5 novembre 1971, le Groupe romand de l'Association suisse Groupe romand de l'Association suisse en faveur des enfants difficiles a dé-cidé, en assemblée générale, sa dis-solution. Une association, exclusive-ment romande, en faveur des jeunes inadaptés (GROUI) a été immédiate-ment créée par une nouvelles assem-



KYBOURG

ECOLE DE COMMERCE GENÉVE - 4. Tour-de-l'IIe - Tél. 25 10 38 Directeur : R. KYBOURG

Officier de l'Ordre des palmes académiques Membre de l'Association genevolse des écoles privées AGEP

Préparation aux fonctions de SECRÉTAIRE DE DIRECTION SECRÉTAIRE STÉNODACTYLOGRAPHE SECRÉTAIRE-COMPTABLE DACTYLOGRAPHE SECRÉTAIRE DE BANQUE

Lanques: préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce Sténo et dactylo: préparation aux concours officiels de Suisse romande